



PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES ET MARINS SUR L'ÎLE DE SAINTE-MARIE



PORTEUR DE PROJET

Porteur financier : Fondation GoodPlanet
Porteur technique : le GRET

PARTENAIRES

Agence française de développement,
Fondation Prince Albert 2 de Monaco,
Fondation ENGIE,
Fondation Maison du Monde



TYPE D'IMPLICATION DE L'ENTREPRISE

Mécénat

LOCALISATION

Île de Sainte-Marie,
Madagascar



CALENDRIER

Fin 2018-2019 : Atelier des partenaires :
engagement de l'ensemble des parties prenantes
et consultations publiques

2019-2021 : Études : étude socio-économique,
inventaires faune et flore

2021 -2025 : Pré-identification des cibles de
conservation de la future AP dont les sites culturels

2025 : Concertations, cartographies et définition
de règles de gestion et de mécanismes de gou-
vernance en vue de l'obtention du statut de mise
en protection temporaire

2025 – 2028 : Poursuite des activités en vue de
l'obtention de la mise en protection définitive

DÉFI SOCIÉTAL CIBLÉ

Développement socio-économique
Réduction des risques naturels

TYPE DE S/F

Préservation et restauration d'écosystèmes
dégradés

MOYENS MOBILISÉS

La Fondation GoodPlanet participe à la réalisation
du projet grâce à ses partenaires financiers et
le GRET accompagne les habitants de l'île sur le
terrain pour la réalisation du projet.

OBJECTIFS DU PROJET

→ Vis-à-vis du défi sociétal ciblé

Le projet vise à instaurer une gestion inclusive, locale et communautaire des ressources
naturelles de l'île de Sainte-Marie à travers la création d'une Aire Marine Protégée
(catégorie V des aires protégées de l'UICN) de 265 000 hectares. Parallèlement, le
projet ambitionne de renforcer et diversifier les moyens de subsistance des populations.
À terme, la préservation des écosystèmes marins et terrestres contribuera à améliorer
leurs fonctionnalités, à réduire la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et
à préserver durablement les moyens de subsistance des habitants.

→ Vis-à-vis de la biodiversité

L'objectif du projet est de restaurer et gérer de manière durable les écosystèmes
marins et terrestres dégradés de l'île, notamment les mangroves, les forêts et les
récifs coralliens. En parallèle l'objectif est de sensibiliser la population locale à la
préservation de la biodiversité afin de limiter les pratiques néfastes telles que le
défrichement et la surpêche.

CONTEXTE ET ENJEUX

Madagascar figure parmi les pays les plus pauvres au monde, une situation encore
plus marquée sur l'île de Sainte-Marie où les revenus moyens sont inférieurs au seuil
international de pauvreté. L'île de Sainte-Marie abrite une biodiversité terrestre et
marine (récifs coralliens et écosystèmes associés) remarquable pour une île de cette
superficie. La population dépend à 90 % des services rendus par les écosystèmes
côtiers et marins de l'île, pour la pêche essentiellement et du tourisme, mais qui
connaissent un déclin continu du fait des pressions anthropiques locales et des effets
du changement climatique. Ces pressions anthropiques résultent de la surpêche, de
la déforestation, de l'urbanisation non contrôlée dans un contexte de gouvernance
publique faible et inégalitaire.

Face à ces enjeux, le projet propose une approche intégrée combinant la création
d'une Aire Marine Protégée en gouvernance partagée, la restauration des écosystèmes
côtiers et forestiers, et le renforcement de la résilience des communautés locales
à travers l'agroécologie, l'écotourisme communautaire et la diversification des moyens
de subsistance.

ACTIONS MENÉES

Durant la première phase du projet, le GRET a accompagné les communautés locales
dans la création d'une instance de gouvernance partagée regroupant l'ensemble des
communautés de l'île de Sainte-Marie : la PCADDISM (plateforme représentative des
communautés locales et des principales parties prenantes). Une fois cette structure
mise en place, des échanges collectifs ont permis d'identifier les meilleures stratégies
pour protéger la biodiversité tout en répondant aux enjeux sociaux des habitants,
conduisant à la décision de créer une Aire Marine Protégée de catégorie V de l'UICN.
Le projet a ensuite appuyé le processus légal et politique de création de l'Aire Marine
Protégée, à travers l'organisation de consultations et dialogues communautaires,
d'actions de sensibilisation sur les enjeux et les règles de protection, ainsi que de
formations destinées aux membres de la PCADDISM afin de renforcer leurs capacités
de gestion de cet espace sur le long terme. Après la validation officielle de la décision
de créer une Aire Marine Protégée, des ateliers de concertation ont été organisés dans
l'ensemble des fokontany pour co-construire les règles de gestion et d'aménagement.
En parallèle, le projet a soutenu le développement d'activités génératrices de revenus
durables afin de renforcer la résilience des communautés locales, notamment à travers
l'élevage de canards et d'oies, le maraîchage et la culture de la vanille et du giroflier.

RÉSULTATS

→ Bénéfices face aux défis sociétaux ciblés

Le projet a permis la création d'une instance de gouvernance partagée (la PCADDISM)
afin d'assurer une gestion durable et partagée des ressources de l'île entre toutes
les communautés.

À terme, la protection de la biodiversité et la restauration des écosystèmes, rendues
possibles par la création de cette Aire Marine Protégée, renforceront la résilience des
communautés locales face aux risques naturels intensifiés par les effets du changement
climatique, notamment les cyclones et les inondations. Par ailleurs, la gestion durable
des ressources naturelles, combinée au développement de l'agroécologie et de
l'élevage à cycle court, permettra de réduire la dépendance à la pêche, de diversifier
les sources de revenus et d'améliorer la sécurité alimentaire sur l'île.

→ Bénéfices pour la biodiversité

Le projet vise à protéger directement 182 hectares de mangrove et 800 hectares de
forêt littorale, ainsi qu'à protéger indirectement 4 100 hectares de récifs coralliens
par la mise en place d'un système de contrôle conjoint (CEDD-Communautés) et
l'application des dina (règles coutumières). Ces actions permettront de réguler les
usages des écosystèmes et de restaurer les habitats dégradés, contribuant ainsi à la
conservation de la biodiversité et à l'intégrité des écosystèmes de l'île.

CONFORMITÉ AUX AUTRES CRITÈRES DU STANDARD

- Le projet s'étend à l'échelle de l'île et prend en compte les besoins et activités des
différentes communautés (tourisme, agriculture, élevage, pêche) ainsi que les éventuels
risques liés à sa mise en œuvre.

- Le projet bénéficie de financements provenant de plusieurs partenaires : Fondation
GoodPlanet, l'Agence française de développement, la Fondation Prince Albert 2 de
Monaco, la Fondation ENGIE et la Fondation Maison du Monde. De plus, d'autres
mécanismes financiers, tels que les crédits carbone, sont explorés pour pérenniser
les coûts de gestion.

- Les parties prenantes du projet sont intégrées via la mise en place d'une consultation
publique et d'ateliers participatifs. Le projet s'est par ailleurs construit via la mise en
place d'un système de gouvernance partagée.

- Le projet prévoit un suivi financier préparé par un-e chargé-e de gestion, un suivi
narratif assuré par la responsable du projet en collaboration avec le chef de projet
et des indicateurs de suivi sont définis pour mesurer les impacts des interventions
(biodiversité, socio-économie, gouvernance). Ils sont consolidés chaque année et
communiqués aux partenaires financiers.

LES CO-BÉNÉFICES INDUITS

Outre le développement socio-économique et la lutte contre les risques naturels, ce
projet permet d'assurer la sécurité alimentaire des habitants de l'île sur le long terme.
La restauration des écosystèmes forestiers et de mangroves contribuera également
à l'atténuation des effets du changement climatique via l'absorption du carbone.

POUR ALLER PLUS LOIN

→ <https://gret.org/publication/mobilisation-citoyenne-pour-prendre-soin-de-lile-de-sainte-marie-et-de-ses-habitants-a-madagascar/>

Le modèle de gouvernance locale et l'approche par les communs peuvent être étendus et
reproduits dans d'autres sites à Madagascar et au-delà, en adaptant les méthodologies et
en partageant les résultats avec les parties prenantes.

LES FACTEURS DE RÉUSSITE

- Retard dans la promulgation officielle de mise
en protection temporaire de l'aire protégée par
arrêté avec des conséquences sur la mise en
œuvre, notamment, sur les contrôles participatifs
des délits forestiers qui ne peuvent pas être
réalisés légalement sans la promulgation et sur
la surveillance communautaire ne pouvant être
opérationnalisée que si la zone a un statut de mise
en protection officielle.

- Augmentation notable des activités de coupe de
bois et de défrichement observée dans les trois
blocs forestiers due à une anticipation de certains
individus qui cherchent à tirer profit de la ressource
avant l'officialisation du statut d'aire protégée.

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- Retard dans la promulgation officielle de mise
en protection temporaire de l'aire protégée par
arrêté avec des conséquences sur la mise en
œuvre, notamment, sur les contrôles participatifs
des délits forestiers qui ne peuvent pas être
réalisés légalement sans la promulgation et sur
la surveillance communautaire ne pouvant être
opérationnalisée que si la zone a un statut de mise
en protection officielle.

- Augmentation notable des activités de coupe de
bois et de défrichement observée dans les trois
blocs forestiers due à une anticipation de certains
individus qui cherchent à tirer profit de la ressource
avant l'officialisation du statut d'aire protégée.

LES PERSPECTIVES

- Phase de mise en protection définitive : préciser
les conditions de gouvernance partagée et de
gestion de la future aire protégée en améliorant
la connaissance scientifique de la biodiversité,
en construisant des cartographies participatives
plus précises de la zone de mise en protection,
formaliser les instances de gouvernance et
enfin, poursuivre l'accompagnement de la
PCADDISM.

- Travail sur la reconnaissance légale de l'aire
protégée : consultation publique, formulation
des outils de gestion et obtention des arrêtés
préfectoraux.

- Amélioration de la résilience socio-économique
des communautés affectées par l'aire protégée
via une analyse des filières économiques
porteuses afin d'accompagner le plus
pertinemment possible les ménages.